

Rénovation – Réhabilitation de l’Habitat ancien



Commune des Sables d’Olonne

Guichet Unique de l’Habitat
Mairie annexe du Château d’Olonne, 53 Rue Séraphin Buton
85 180 LES SABLES D’OLONNE
Tel : 02 51 95 06 76
guichethabitat@isoagglo.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L’ACTION

La ville des Sables d’Olonne subventionne des travaux d’amélioration de l’habitat ancien auprès des propriétaires occupants relevant des plafonds ANAH et des propriétaires bailleurs des logements conventionnés ANAH.

L’objectif étant d’encourager la reconquête des résidences secondaires, favoriser les travaux d’économie et de maîtrise de l’énergie, inciter le maintien à domicile des personnes âgées et remettre aux normes minimales d’habitabilité les logements conventionnés et relevant des plafonds de ressources fixés par l’ANAH.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Territoire de la commune des Sables d’Olonne.

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs

MONTANT DE L’AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Pour les propriétaires occupants, avec conditions ANAH, une aide plafonnée à 1 500 € et la prime Habiter Mieux pour un montant forfaitaire de 250 € ;

Pour les propriétaires bailleurs conventionnés ANAH, selon la typologie du logement, l’aide est plafonnée à 3 000 €.

Plusieurs conditions sont nécessaires pour bénéficier de la prime ville :

- le logement doit être achevé depuis plus de 15 ans ;
- après travaux, le logement doit être occupé à titre de résidence principale pendant 6 ans ;
- les travaux doivent figurer dans la liste des travaux subventionnables ;
- les travaux doivent être d’un montant minimum de 1 500 € HT ;
- les propriétaires occupants doivent répondre aux conditions ANAH
- les propriétaires bailleurs doivent conventionner ANAH le logement.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

339 000 € de budget annuel d'aides des Sables d'Olonne Agglomération

BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

2021 : 60 408,59 € d'aides mandatées soit 54 dossiers

